

remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

16. Nombre maximum de lots

Un candidat peut soumissionner et être attributaire de plus d'un lot.

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations** pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à auprès de la Commune de Zina, à Zina, BP : 204 Kousseri ; Email : commune.zina@yahoo.fr; tel : 675464957/675320563.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, DDMINMAP/LC (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, ou le MO au numéro (+237) 675464957/675320563

Fait à Zina, le 26 JAN 2025

Le Maire



Copies

- DDMINMAP/LC
- ARMP/EN
- CIPM DE ZINA
- Affichage / chrono

Djibril Aketai Alao

13. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission,;
- de l'absence du cautionnement de soumission ;
- des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- du non-respect de 70% de critères essentiels/d'évaluation;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire ;
- La capacité financière ;
- La qualification et l'expérience du personnel
- Les moyens logistiques
- La méthodologie
- Le délai d'exécution

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par Le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **de soixante (60) jours calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre

LOCALITES	LOT N°	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT PRÉVISIONNEL
Commune de Zina	1	Commune de Zina: Acquisition d'une pirogue moderne équipée d'un moteur de 75 CV à la Commune de Zinq	19 000 000
Mazéra	2	Acquisition d'une pirogue moderne équipée d'un moteur de 40 CV au CZV de Mazéra:	10 734 000
MONTANT TOTAL			29 734 000

9. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de dix-neuf millions (19 000 000) Francs CFA pour le 1^{er} lot et dix millions sept cent trente-quatre mille (10 734 000) Francs CFA pour le second lot.

10. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbré, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à trois cent quatre-vingt mille (380 000) Francs CFA pour le 1^{er} lot et deux cent quatorze mille six-cent quatre-vingt (214 680) Francs CFA pour le deuxième lot. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre, la CDEC ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais. La cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat de la Mairie de ZINA, au plus tard le **24. FEV. 2026** à **10** heures et devra porter la mention :

« AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/C-ZNA/CIPM-AG/2026 DU **26/01/26** POUR L'ACQUISITION DE DEUX
PIROGUES MODERNES EQUIPEES DANS LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU
LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD (EN DEUX LOTS)
(Lot N°.....)
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres Administratives, Techniques et Financières aura lieu le **24. FEV. 2026** à **11** heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Commune de Zina, dans la salle des délibérations de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE ZINA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

ZINA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/C-ZNA/CIPMAG/2026 DU
26 JAN 2026 POUR L'ACQUISITION DE DEUX PIROGUES MODERNES ÉQUIPÉES D'UN MOTEUR
DANS LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre du budget de l'exercice 2026, Le Maire de la Commune de ZINA, Autorité Contractante, lance à un avis de consultation de la Demande de Cotation pour l'acquisition de deux pirogues modernes équipées d'un moteur, dans la Commune de ZINA, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

La consistance de la fourniture, objet de la présente Demande de Consultation porte sur l'acquisition de deux pirogues modernes équipées d'un moteur, dans la Commune de ZINA, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord en conformité avec les prescriptions du Descriptif de la Fourniture.

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine et fournir trois (03) lettres-Commandes et procès-verbaux.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget d'investissement Public du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de l'exercice 2026.

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est *hors ligne* ;

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables dans les services de la Commune de ZINA. BP 204 kousseri. Email : commune.zina@yahoo.fr Tel : 670 58 95 83/675320563, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier peut être obtenue à la Commune de ZINA, BP 204 Kousseri. Email : commune.zina@yahoo.fr Tel : 670 58 95 83/675 32 05 63 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat de la Demande de Cotation de 10 000 F (dix mille francs) CFA, payable auprès de la Recette Municipal de ZINA ou au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat de la Demande de Cotation.

8. Tranches/Allotissement

Les fournitures sont subdivisées en tranches et/ou en lots ci-après définis :